

CAHIERS DES CHARGES

APPEL A CANDIDATURE « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : Mission Vieillessement »

2025

Dépôt des candidatures : du 16 janvier au 14 février 2025

CONTEXTE

La politique d'action sociale de la Carsat du Languedoc-Roussillon a pour but de favoriser la prévention des effets du vieillissement des retraités autonomes GIR 5/6 du Régime Général, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leurs conditions de vie et/ou de leur isolement social.

Les Centres Sociaux et EVS mènent des actions animation de la vie sociale et vieillissement des publics sur tous les territoires. Ils offrent aux retraités de véritables parcours qui touchent un ensemble de problématiques : développement du lien social, prévention santé, lutte contre l'isolement social, participation sociale, mobilité, ou encore précarité et logement et ce, avec la participation des bénévoles.

Ainsi, la Mission Vieillessement, co portée par la CNAV et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, fixe un nouveau cap pour créer, structurer et qualifier les enjeux attendus au sein des structures de l'animation de la vie sociale permettant de :

- Répondre aux mutations de la société liées au vieillissement qui s'inscrivent dans le projet global du centre social, et non dans la seule définition d'un catalogue d'actions dédié aux seniors
- Qualifier les acteurs (salariés et bénévoles) dans une approche sociale du vieillissement
- Y associer les partenaires institutionnels et associatifs formant l'écosystème vieillissement
- Évaluer et suivre l'impact d'une telle mission transverse

**La Carsat L-R lance son appel à candidatures 2025
« Animation de la Vie Sociale : Mission Vieillessement »**

L'objectif est de créer une dynamique de réseau avec les structures de l'animation de la vie sociale et de travailler ensemble sur la question du vieillissement à partir d'une approche partagée de la prévention, de la préservation de l'autonomie, du lien social et du vivre ensemble.

A cet égard, les grands enjeux de la « Mission Vieillesse » portés par l'action sociale de la Carsat visent prioritairement en 2025 à :

- ⇒ Promouvoir la Mission Vieillesse et renforcer la dynamique et l'engagement citoyen sur le territoire.
- ⇒ Accompagner le passage à la retraite
- ⇒ Agir contre l'isolement social
- ⇒ Soutenir l'accompagnement individuel

LE FINANCEMENT :

Il permettra d'apporter un soutien financier forfaitaire pluriannuel aux structures de l'animation de la vie sociale qui **développent un axe senior au sein de leur projet social et participent à la mise en place de la Mission Vieillesse**.

CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE :

- A la **Fédération des Centres Sociaux de la région L-R** (dossier unique pour l'ensemble des Centres Sociaux adhérents candidats)
- A l'ensemble des **Centres Sociaux non adhérents** à la Fédération et des **EVS** de tous les départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA ACCORDEE :

- A la contribution de la structure « Animation de la Vie Sociale » au développement de nouvelles réponses de prévention pour demain en participant aux expérimentations de la Carsat
- A l'attention prêtée aux seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions, notamment les personnes isolées, les personnes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité économique.
- Aux solutions concrètes de mobilisation du public visé et touchant prioritairement les populations les plus vulnérables/éloignées des dispositifs de prévention (méthode de mobilisation et définition du public ciblé à expliciter)
- A la problématique des limites de la mobilité des personnes et des solutions proposées pour y répondre.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS de PROJETS :

LES CONTACTS :

Contacts	Téléphones	Mails
Bénédicte GAYRAUD	04 67 12 94 56 07 64 46 60 99	benedicte.gayraud@carsat-lr.fr
Karine PERIGNON	04 67 12 94 33 07 64 46 02 67	karine.perignon@carsat-lr.fr

Cet appel à projets se compose de 2 axes :

- **AXE 1 : L'Animation de la Mission Vieillesse**
- **AXE 2 : Les entretiens de prévention**

AXE 1 : L'ANIMATION DE LA MISSION VIEILLESSE

LA DECLINAISON DES OBJECTIFS :

Il s'agit de structurer et animer une Mission Vieillesse dans la continuité du développement de l'axe Senior au sein du projet social.

Les objectifs sont les suivants :

1/ PROMOUVOIR LA MISSION VIEILLESSE ET RENFORCER L'ENGAGEMENT CITOYEN SUR LE TERRITOIRE :

- ☐ Etablir un diagnostic social en s'appuyant sur des données chiffrées et des informations sociales permettant d'observer le territoire et ce afin de repérer les seniors, cerner les actions à conduire à leur intention et en mesurer l'impact.
- ☐ Analyser les éléments recueillis dans ce diagnostic social afin de vérifier et souligner la pertinence et les perspectives de développement d'action en direction des seniors.
- ☐ Identifier un référent senior pour fédérer les actions, organiser une veille sociale sur le territoire, engager les dynamiques partenariales et déployer les actions.
- ☐ Promouvoir et développer le bénévolat notamment en s'appuyant sur la diffusion des films Oldyssée qui seront transmis.

2/ ACCOMPAGNER LE PASSAGE A LA RETRAITE :

Le passage à la retraite est une transition majeure dans un parcours de vie, qui s'accompagne de nombreux changements : droits sociaux, statut, ressources... Pour accompagner les pré et nouveaux retraités dans cette étape de vie, il est important de les informer sur l'accès à leurs droits retraite et sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé, autonomes le plus longtemps possible, et de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de renforcer leur pouvoir d'agir. Les structures de l'Animation de la Vie Sociale devront, en s'appuyant sur l'existant (café des seniors, rencontres, forums, semaine Bleue), concourir à :

- ☐ La mise en place a minima d'un atelier Bienvenue à la Retraite au sein de leurs structures
- ☐ Communiquer par tous moyens mis à disposition sur la mise en place de ces ateliers.

Un accompagnement sur la mise en place de ces ateliers Bienvenue à la Retraite sera effectué

3/ AGIR CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL :

- ☐ Impulser et développer une démarche « **ALLER VERS** » les retraités fragilisés/isolés :
 - o Valoriser les démarches « hors les murs »
 - o Accompagner les retraités isolés et promouvoir les actions de prévention
 - o Travailler en synergie avec les bailleurs sociaux, les intervenants à domicile...à même de repérer les retraités isolés ou fragilisés
 - o Aller vers les lieux de vie collectifs

- ☐ Déterminer les partenariats locaux déjà présents sur le territoire : associations, institutions publiques, bailleurs sociaux, lieux de vie collectifs, aides à domicile, pôles évaluateurs etc...
- ☐ Coordonner la démarche dans un objectif de repérage du public, de sa prise en charge individuelle.
- ☐ Repérer et accompagner les retraités les plus fragiles économiquement
- ☐ Valoriser la démarche de « l'individuel au collectif »

La Carsat L-R impulse depuis 2023 une démarche aller vers concernant les retraités isolés sur les départements de l'ex-région L-R. Cette démarche mobilisera les centres sociaux financés dans le cadre de cet appel à projets. A ce titre, les structures de l'animation de la vie sociale s'engagent à participer aux rencontres permettant le développement et le suivi de cette démarche « aller vers » organisées par la Carsat en lien avec les conseils départementaux.

4/ SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU TRAVERS DU NUMERIQUE et DU PROGRAMME ICOPE

La maîtrise des pratiques numériques et la lutte contre la fracture digitale restent un enjeu essentiel pour garantir l'accès aux droits des retraités. Le numérique apparaît comme un vecteur de lien social, de mobilité, d'ouverture sur l'information et s'avère être un outil essentiel au service du bien vieillir des retraités.

- ☐ Faciliter l'accès aux droits
- ☐ Apporter des réponses adaptées aux besoins
- ☐ Présenter les outils nouveaux et nécessaires à la préservation de l'autonomie (ICOPE annexe 1)

LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS

Les structures de l'animation de la vie sociale s'engagent à :

- **Alimenter le Portail Pour Bien Vieillir et saisir les ateliers mis en place** durant l'année afin de les rendre visibles sur la cartographie interactive aux retraités, leurs proches mais aussi aux partenaires et professionnels.
- **Participer aux réunions, formations et webinaires** proposés par les financeurs,
- **Compléter le tableau de suivi** national des actions de prévention (KIT ACO)
- **Evaluer annuellement les objectifs** poursuivis au niveau de l'axe seniors de la structure
- **Mentionner le soutien financier** et faire figurer les logos de la Carsat L-R à l'occasion de ses actions de communication (revues, publications, manifestations, conférences de presse, affiches, flyers etc...).
- **Participer à la journée d'accompagnement des porteurs de projets** qui se déroulera le 22 mai 2025.

LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

L'aide financière forfaitaire, attribuée sous forme de subvention, **ne pourra concerner que les dépenses directement liées à la réalisation du développement ou de la mise en place de la Mission Vieillessement.**

Ne seront pas financées :

- ✓ Les dépenses d'investissement,
- ✓ Les formations des professionnels,
- ✓ Les actions à caractère très ponctuel, les colloques et séminaires ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ou qui peuvent s'inscrire dans des dispositifs habituels de financement,
- ✓ Les actions à caractère exclusivement individuel.

Les projets retenus ne prévoient pas de participation financière des bénéficiaires (hors frais éventuels d'adhésion à la structure qui doivent demeurer limités).

Les subventions seront attribuées aux projets retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

QUEL ACCOMPAGNEMENT

Les Centres Sociaux, les Espaces de Vie Sociale pourront bénéficier d'un soutien pour la valorisation de leur action auprès des partenaires de la Carsat.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place tout au long de l'année.

Un interlocuteur vous est dédié tout au long du suivi de votre projet.

QUELLES SUITES

Les réponses aux dossiers de candidature **complets** seront adressées par voie dématérialisée aux porteurs de projets retenus, accompagnées d'une convention à signer.

Les subventions au forfait sont versées après signature de la convention :

- ✓ En une seule fois pour les financements inférieurs ou égaux à 3000 €,
- ✓ En deux fois pour les financements supérieurs à 3000 € :
 - 60 % au retour de la convention signée
 - 40 % après étude des éléments d'évaluation

Parallèlement, les structures de l'animation de la vie sociale pourront candidater en 2025 à l'appel à projets de « CAP PREVENTION SENIORS » pour le **financement de leurs actions collectives** : ateliers Bienvenue à la Retraite, actions collectives de prévention ou de lien social ainsi que pour leurs projets innovants. Ces derniers peuvent être « innovants » dans le processus, dans le service, dans le support de l'action, dans l'organisation, dans la dynamique partenariale... Ils peuvent se porter par exemple sur la culture, le développement durable, la transition écologique.

Le dépôt des candidatures concernant l'Appel à Projets de CAP PREVENTION SENIORS devra être effectué entre le 24 février et le 28 mars 2025.

AXE 2 : LES ENTRETIENS DE PREVENTION

LE CONTEXTE

Les structures d'Animation de la Vie Sociale qui le souhaitent peuvent proposer des entretiens de prévention aux retraités autonomes fragiles socialement qu'ils rencontrent.

Le dispositif d'accompagnement entretien de Prévention relaie une volonté de la Carsat de prévenir les ruptures de parcours. Le dispositif est déployé pour « **aller vers** les publics les plus éloignés des circuits d'accompagnement ».

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF ENTRETIENS DE PREVENTION

Le dispositif des entretiens de Prévention vise à évaluer les besoins des retraités fragiles socialement et les orienter au mieux afin de faciliter leurs accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Il s'agit :

- D'engager les retraités autonomes dans une dynamique de prévention, en s'assurant de leur accès complet et adapté :
 - Aux droits
 - Aux dispositifs de prévention,en les orientant vers le professionnel à même de les aider dans les démarches à accomplir.
- De permettre l'établissement d'un diagnostic partagé avec le retraité, en vue d'identifier des indicateurs précurseurs de la fragilité ou biomarqueurs, en lien avec le programme ICOPE (Integrated Care for Older People), promu par l'OMS (annexe 1).

L'entretien de prévention est mené suivant 6 axes ou domaines, dans une logique de repérage opportuniste et graduée :

- Prévention pour Bien vieillir
- Soutien administratif et financier
- Aides de la vie quotidienne
- Prévention santé, accès aux soins
- Situations de rupture, d'aidant
- Adaptation, réhabilitation du logement.

LE PUBLIC VISE ET LES CRITERES D'INCLUSION DANS LE DISPOSITIF

L'accompagnement Entretien de Prévention est destiné :

- Aux retraités autonomes (Gir 5 et 6)
- Sans aucun critère d'âge
- Qui ne sont pas suivis par ailleurs dans le cadre d'autres dispositifs (par exemple, bénéficiaires d'un PAP / Oscar, ou par des travailleurs sociaux...). Il n'est pas envisagé de superposer les dispositifs d'accompagnement existants, ainsi que leurs financements.

LE CADRE ET LA DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'entretien peut être proposé **en amont, pendant, à l'issue** de l'action collective de prévention. Une souplesse de mise en œuvre du dispositif est accordée, laissant place aux initiatives innovantes qui contribuent au continuum entre l'individuel et le collectif.

Durée de l'accompagnement

L'accompagnement Prévention dure 6 mois, ce qui permet d'observer les résultats effectifs et la mise en œuvre progressive des préconisations issues des entretiens de prévention. Des délais d'instruction, un soutien attentif pour remobiliser la personne, sont en effet souvent nécessaires, pour observer les résultats attendus.

Les entretiens de prévention sont proposés sur la durée du conventionnement, qui n'excède pas 12 mois.

Les étapes de l'accompagnement comportent, a minima :

- **Un entretien diagnostic** initial, avec une saisie obligatoire sur un applicatif en ligne, des réponses au questionnaire et des préconisations faites au retraité,
- **Un suivi**, souvent rapproché de ce premier entretien, ce qui accroît les chances de réussite et de mise en actes des préconisations (entre 1 à 6 semaines, a minima à 3 mois).
- **Un entretien bilan** réalisé à 6 mois de l'entretien initial, qui atteste du degré de mise en œuvre des préconisations.

LES RESSOURCES HUMAINES DEDIEES ET L'APPUI METHODOLOGIQUE

Un référent senior au sein de chaque structure est désigné, lors de la réponse à l'AAP.

Une formation obligatoire de 1 jour est organisée par la Carsat. Seules les personnes formées et identifiées seront autorisées à mener les entretiens de prévention. Après la formation, des éléments de méthode et des outils vous seront proposés pour mener vos entretiens.

Vous bénéficierez, en appui à votre pratique, d'un accompagnement méthodologique du service action sociale et santé de la Carsat.

En tant que partenaire privilégié, vous serez intégrés aux animations de ce collectif et serez invités à des manifestations ciblées sur des sujets d'actualités utiles à vos accompagnements (Focus group, webinaires...).

LES COMPETENCES DU REFERENT SENIOR EN CHARGE DE L'ENTRETIEN

Savoir :

- Connaissance du tissu associatif, médical, sanitaire et médico-social du secteur et de son organisation,
- Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel,
- Maîtrise des outils informatiques et des moyens de communication à distance
- Mise en œuvre et suivi administratif,
- Expérience ou formation dans l'accompagnement individuel et/ou collectif

Savoir être :

- Ecoute Empathique
- Capacité d'organisation
- Qualités Relationnelles

Formation exigée :

Les professionnels doivent être titulaires d'un diplôme, certificat ou titre délivré par l'Etat ou homologué ou inscrit au répertoire des métiers professionnels, attestant les compétences dans le secteur gérontologique ou médicosocial ; à défaut ils doivent disposer d'une expérience significative dans ces secteurs et plus particulièrement dans l'évaluation de la perte de l'autonomie et de la fragilité.

Lors du dépôt de la demande, il convient d'indiquer le nom du référent senior pressenti pour la réalisation de ces entretiens ainsi que sa formation.

LE FINANCEMENT

L'accompagnement Passeport prévention est adossé à une action collective de prévention. Le financement par personne accompagnée est au maximum de **250 €**.

Le nombre d'entretiens de prévention est fixé par convention dans la limite de **5** par an.

VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER :

- Pour **les Centres Sociaux adhérents à la Fédération des Centres Sociaux** du L-R :
 - Une demande unique de subvention remplie sera adressée à la Carsat par l'intermédiaire du Délégué fédéral.
 - La Fédération Régionale adressera une fiche technique aux centres sociaux souhaitant candidater
 - La Carsat sera destinataire de toutes les fiches techniques complétés par les candidats et de la demande unique de subvention.
- Pour l'ensemble des **Centres Sociaux non adhérents et les Espaces de Vie Sociale** : un dossier de demande de subvention par structure d'animation de la vie sociale devra être envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le dépôt des candidatures en version électronique (dossier et pièces jointes) sera envoyé à l'adresse suivante :

aap.svcs@carsat-lr.fr

Avant le 16 février 2024 à 18H DELAI DE RIGUEUR

ANNEXE 1

DISPOSITIF ICOPE

En 2050, un très grand nombre de pays (dont quasiment toute l'Europe et l'Amérique du Nord) aura environ 30% de personnes âgées dans leur population.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, son corollaire étant une augmentation des pathologies chroniques et/ ou du nombre de personnes dépendantes. Il apparaît alors primordial d'accompagner ce vieillissement avec des mesures de prévention adaptées pour préserver, voire améliorer, l'autonomie et la qualité de vie de ce public fragile.

Forte de ces constats, l'OMS a développé la stratégie du « vieillir en bonne santé » pour repenser nos systèmes de santé. C'est ici un changement de paradigme : on passe d'une prise en charge ciblée sur une pathologie / organe, à une prise en charge globale de la personne en tenant compte de sa santé, de son environnement et de ses souhaits de vie.

L'OMS propose donc de suivre l'évolution des capacités fonctionnelles sur 6 domaines pour anticiper tout déclin et proposer des interventions ciblées et adaptées :

- Mobilité
- Cognition
- Vitalité/nutrition
- Bien-être psychologique
- Vision
- Audition

Le programme ICOPE : une approche intégrée pour maintenir ses capacités

Il regroupe l'ensemble des recommandations relatives à la mise en œuvre des soins intégrés pour les personnes âgées, avec des outils permettant la mesure et le suivi des capacités fonctionnelles et des mesures de prise en charge adaptées (niveau individuel et collectif).

- STEP 1 : Dépistage (un questionnaire global, 1 à 2 questions par capacité)
- STEP 2 : Evaluation (des questionnaires adaptés par fonction : MMS, MNA, SPSS ...)
- STEP 3 : Plan de soin
- STEP 4 : Fléchage du parcours de soins et suivi
- STEP 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants

Face à la perte d'autonomie, ICOPE MONITOR évalue et agit

Cette application mobile gratuite permet aux seniors d'auto-évaluer le maintien de leur autonomie en quelques minutes. Un outil de prévention de la dépendance précieux à l'heure où les confinements répétés ont un impact néfaste sur les personnes fragiles.

Se promener, lire un roman, jardiner, cuisiner des pâtisseries ou jouer au tarot... Malgré le temps qui file, les seniors veulent être autonomes le plus longtemps possible. Lancé en mai 2020 par le Gérotopôle du CHU de Toulouse, ICOPE MONITOR est un dispositif

d'évaluation du vieillissement et de dépistage d'éventuelles fragilités. Il est basé sur la démarche « ICOPE* » conçue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'application permet de tester soi-même, sur son téléphone ou sa tablette, six capacités fonctionnelles considérées par l'OMS comme capitales pour rester en bonne santé : mobilité, mémoire, nutrition, humeur, vue et audition. Par exemple, un exercice consiste à se lever cinq fois de suite de sa chaise en moins de 14 secondes, sans l'aide des bras, pour tester son équilibre et sa mobilité. Ou encore à mémoriser une série de mots, suivre l'évolution de son poids, etc. Cette auto-évaluation est à renouveler tous les quatre à six mois.

Au moindre déclin constaté, une alerte est automatiquement adressée au centre de télé suivi ICOPE.

On surveille, et dès qu'on trouve une fonction altérée, on agit. L'objectif est de mieux anticiper et prévenir la dépendance.

Les liens utiles

Programme ICOPE de l'OMS

<https://www.youtube.com/watch?v=Arc2whZGpH0&feature=youtu.be>
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329945/9789290313274-fre.pdf?sequence=5&isAllowed=y>

Télécharger l'application ICOPE MONITOR disponible sur Apple Store et Google Play

<https://apps.apple.com/fr/app/icope-monitor/id1495153948>
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.universaltools.icopemonitor&hl=fr>

Tutoriels d'utilisation

<https://www.youtube.com/watch?v=pyd3w6KBIL0&feature=youtu.be>
<https://youtu.be/xYFJ1Ik0aJ8>
https://youtu.be/-aQKlc_7Nd

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

13 FEV. 2025



ID : 030-930043245-20250211-DEL_2025_02_01-DE

ANNEXE 2

REFERENTIEL ATELIERS BIENVENUE A LA RETRAITE

https://cnavts.sharepoint.com/:b:/r/teams/AAPNATIONALBAR/Documents%20partages/General/DOC%20NATIONAUX%20AAP/Referentiel_BienvenueAlaRetraite_VDEF.pdf?csf=1&web=1&e=hSgGRL

[Présentation BAR.pptx](#)

